

# L'ÉTAT DANS L'AUBE

@prefet\_10

@prefetaube

Lettre des services de l'État - n°36 - Octobre 2021

## ACTUALITÉS

### UN PLAN POUR RÉDUIRE LES TENSIONS DE RECRUTEMENT

Le Premier ministre, **M. Jean Castex**, a présenté le **lundi 27 septembre 2021**, un plan visant à réduire les tensions de recrutement.

Parmi les principales difficultés de recrutement rencontrées, un nombre de candidatures insuffisantes et un manque de compétences adaptées. Pour répondre à ces défis, est lancé un « **Plan de réduction des tensions de recrutement** ».

Son objectif : **former les salariés et les demandeurs d'emploi** pour répondre aux besoins immédiats des entreprises et les orienter vers les métiers porteurs.

Plus d'information sur : [www.travail-emploi.gouv.fr](http://www.travail-emploi.gouv.fr)

### NOUVELLES MESURES POUR MAÎTRISER L'ÉOLIEN DE MANIÈRE DURABLE

Le 5 octobre 2021, la ministre de la transition écologique a tenu une conférence de presse sur le **développement maîtrisé et responsable de l'éolien**.

Pour en savoir plus : [10 mesures présentées & le discours de la ministre de la Transition écologique.](#)



**1jeunesolution.gouv.fr**

Vous avez entre 6 et 18 ans et vous voulez faire du sport à la rentrée ?

Bénéficiez d'une **réduction de 50 €** pour vous inscrire dans un club grâce au « Pass'Sport » !

Plus d'informations sur [www.sports.gouv.fr/pass-sport](http://www.sports.gouv.fr/pass-sport)

Création : Le Pass'Sport est réservé aux familles qui perçoivent l'allocation de rentrée scolaire, l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé ou l'allocation aux adultes handicapés.

## A LA UNE

### VISITE OFFICIELLE DE LA MINISTRE DÉLÉGUÉE CHARGÉE DES SPORTS DANS L'AUBE

Lundi 4 octobre 2021, **Roxana MARACINEANU**, ministre déléguée chargée des sports et ancienne championne olympique de natation, a effectué un déplacement dans l'Aube.

La matinée était consacrée au « **J-123** » des JO d'hiver de Pékin 2022 au sein du siège de la marque **le Coq Sportif** à Romilly-sur-Seine.

L'entreprise « Le Coq Sportif » a présenté, en compagnie de l'équipe olympique et paralympique Française de sports d'hiver, sa nouvelle collection de vêtements baptisée « **les rayons de la victoire** », qui habille l'équipe olympique française.



Le **nouvel emblème** accompagné de sa nouvelle charte graphique a été dévoilé lors de cet événement. On y retrouve le coq français vue de face, avec une crête reprenant la flamme olympique, un bec en « V » symbole de victoire et avec un air déterminé, la **victoire en face**, serra le nouveau slogan.



Cet emblème va donc dès à présent accompagner l'équipe olympique française lors des jeux olympiques de Pékin de 2022.

L'après-midi, la ministre des sports s'est rendue au centre de formation de l'Estac pour visiter les locaux, rencontrer des jeunes en formation et échanger avec la direction sur les aides proposées par l'Etat.

La journée s'est achevée par la visite du stade de l'Aube dans le cadre des mesures sanitaires liées au COVID19 et des mesures de sécurité en général dans le sport.

## ÉVOLUTION DES MESURES GÉNÉRALES DE GESTION DE LA CRISE SANITAIRE

En application du décret du **6 octobre 2021**, fondé sur les dernières données épidémiologiques, prescrit les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire.

A ce titre, dans le département de l'Aube, les conditions d'accès aux établissements recevant du public ne sont plus soumises à une jauge, notamment en ce qui concerne :

- l'organisation de concerts accueillant du public debout dans les établissements de type X ;
- l'organisation de concerts accueillant du public debout dans les salles d'audition, de conférence, de projection, de réunions, de spectacles ou à usage multiple relevant du type L et les chapiteaux, tentes et structures relevant du type CTS ;
- les établissements scolaires.

Pour plus d'informations : [www.education.gouv.fr](http://www.education.gouv.fr)

## PORT DU MASQUE POUR LES PERSONNES DE ONZE ANS ET PLUS DANS L'AUBE

En application d'un **arrêté préfectoral du 30 septembre 2021**, l'obligation du **port du masque pour les personnes de onze ans et plus**, dans divers lieux publics du département de l'Aube, est **prolongée jusqu'au 15 novembre 2021**.

Les différents lieux publics concernés sont notamment :

- les marchés, les vide-greniers, brocantes et ventes au déballage ;
- les abords des accès des établissements scolaires publics ou privés, des établissements d'enseignement supérieur publics ou privés, les abords des gares ainsi que les abris de bus, les abords des entrées et sorties des lieux de culte, lors des offices et cérémonies ;
- les abords et files d'attente des centres commerciaux, grandes surfaces et centres de marques, en période d'ouverture de ces établissements ;
- les abords et files d'attente des stades et salles omnisports, en période d'ouverture de ces établissements, les rassemblements et regroupements sur la voie publique ;
- les abords des accès des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (EHPAD) et des établissements sociaux et médico-sociaux.

Pour plus d'informations : consulter l'arrêté préfectoral

## NOMBRE D'AUBOIS VACCINÉS

Les données couvrant la période du 27 décembre 2020, jusqu'au 6 octobre 2021 sont les suivantes :

- **446 544 vaccinations ont été réalisées dans l'Aube.**
- **233 532 premières injections** soit, **75,4 %** de la population ayant bénéficié d'au moins une dose.
- **227 141 secondes injections ont été faites**, soit **73,3 %** de la population complètement vaccinée (vaccin nécessitant 2 doses.)
- Enfin, on compte **7 177 troisièmes doses.**

## MESURES EXCEPTIONNELLES DE DÉGRÈVEMENT DE LA TAXE FONCIÈRE SUR LE NON BÂTI

Dans le cadre des dispositifs d'urgence déployés à la suite des épisodes de gel du mois d'avril 2021, le Premier Ministre a décidé de mettre en œuvre des **mesures exceptionnelles de dégrèvement de la taxe foncière sur les propriétés non bâties dans les départements impactés, dont l'Aube.**

Sur la base des dernières données disponibles, la direction départementale des territoires de l'Aube a ainsi déterminé, les taux de pertes se traduisant par un dégrèvement de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) à :

- Territoire du **Bar-sur-Aubois** : le taux de perte s'élève à 51% ;
- Territoire du **Barséquanais** : le taux de perte s'élève à 63% ;
- Commune de **Montgueux** : le taux de perte s'élève à 85% ;
- Commune de **Villenauxe-la-Grande** : on relève un taux de perte de 23 %.

Ces dégrèvements sont prononcés automatiquement avant le **15 octobre 2021** par les services de la direction départementale des Finances publiques (DDFIP) de l'Aube, c'est-à-dire avant la date limite de paiement et d'application de la **majoration de 10%**.

Ainsi, **63 communes sont concernées par ce dispositif** pour un montant total d'environ **1 230 000 €**.

Un avis de dégrèvement sera adressé à chaque propriétaire sur lequel il sera notamment mentionné que **le propriétaire non exploitant est tenu légalement de restituer le montant dégrèvé à l'exploitant des terres.**



Parallèlement, les mairies seront destinataires des listes des parcelles ayant fait l'objet d'un dégrèvement à des fins d'affichage et d'information des exploitants agricoles.

La mention selon laquelle les propriétaires non exploitants sont tenus légalement de restituer le montant dégrèvé à l'exploitant des terres figurera également sur les affiches. Cette dernière communication aux mairies se fera par voie dématérialisée et sécurisée.

Les redevables de la TFNB ne devront **s'acquitter que de la différence entre l'imposition initiale de TFNB 2021 et le montant du dégrèvement pour perte de récolte** et ce, **avant le 15 octobre 2021**. Si la TFNB a déjà été acquittée, le trop-perçu par l'État sera **automatiquement remboursé** sans démarche particulière à opérer par le propriétaire.

Pour plus d'informations, les services de la DDFIP sont à la disposition des usagers :

- Mme Véronique GONTIER, responsable du pilotage et de l'animation du conseil aux collectivités locales à la DDFIP ([veronique.gontier@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:veronique.gontier@dgfip.finances.gouv.fr))
- Mme Sandrine BOUTON responsable de service départemental des impôts fonciers ([sandrine.bouton@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:sandrine.bouton@dgfip.finances.gouv.fr))
- M. Florent CARRARA, Missions Foncières, Division pilotage et animation du conseil aux collectivités locales à la DDFIP ([florent.carrara@dgfip.finances.gouv.fr](mailto:florent.carrara@dgfip.finances.gouv.fr)).



# Avec France Relance, l'Aube se Réalise

## COMPÉTITIVITÉ



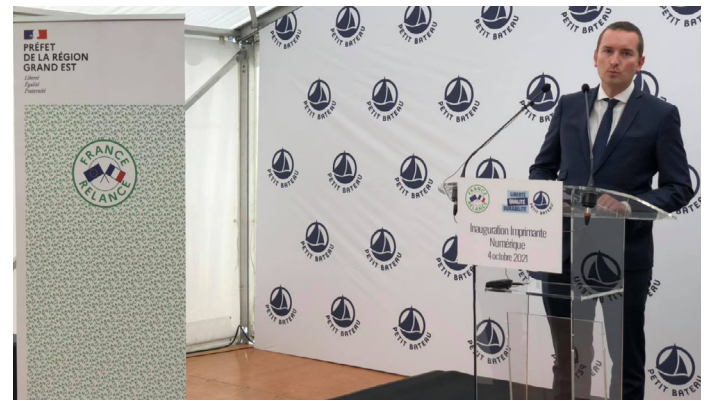
Le 1er septembre 2021, le **préfet de l'Aube**, a participé à la pose de la première pierre du futur siège social du **Coq Sportif** à Romilly-sur-Seine.

En présence de nombreuses autorités et partenaires, il a rappelé l'engagement de l'État à hauteur d'un million d'euros dans ce projet et l'importance du **plan France Relance** dans l'Aube avec **73 millions d'euros** d'investissement pour le développement local largement consacrés à l'industrie.

Lundi 4 octobre 2021, **M. Christophe BORGUS**, secrétaire général de la préfecture et sous-préfet de l'arrondissement de Troyes, s'est rendu à l'inauguration de la nouvelle machine à impression numérique de l'usine de textile troyenne **Petit Bateau**, en présence de **Boris Rocher**, président du Groupe Rocher et des élus locaux.

Grâce au plan **France Relance**, l'État a soutenu cet investissement à hauteur de **650 000 € (28% du projet)**.

Petit Bateau a également pu bénéficier du Plan de Relance «**décarbonation de l'industrie**» à hauteur de **900 000 €**.



## COHÉSION



À l'occasion des festivités célébrant les 500 ans du **jubé de Villemaure-sur-Vanne**, **Stéphane Rouvé**, préfet de l'Aube, et **Christelle Creff**, directrice régionale des affaires culturelles, ont visité, le dimanche 19 septembre, la collégiale Notre-Dame en présence de **Philippe Pichery**, président du Conseil départemental et des élus municipaux.

Ce fût l'occasion de faire le point des travaux de restauration de l'édifice, financés au titre du **plan de relance** à hauteur de 300 000€.

## TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Afin de répondre à l'appel des consommateurs qui demandent davantage de produits frais et locaux, le **Projet Alimentaire Territorial** porté par le **Conseil départemental**, en partenariat avec la **Chambre d'agriculture** et les **établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)**, vient d'être labellisé au niveau national avec un accompagnement financier de **80 000 €** au titre du plan France Relance.



Le **Projet Alimentaire Territorial de l'Aube** a pour objectif de développer et la structuration de l'offre alimentaire locale, principalement vers la restauration collective, ainsi que de mettre en oeuvre des actions d'éducation alimentaire et de justice sociale en faveur d'un public diversifié.

## SITUATION FRANCE SERVICE AU 7 OCTOBRE 2021 DANS L'AUBE

La mise en place du réseau **France Services** répond à la volonté du Gouvernement de **rapprocher les services publics des usagers**. Dans l'Aube, le schéma porte sur l'ouverture de **17 France Services**.

Le **Conseil départemental** finance à hauteur de **30 000 € / an** la coordination et l'animation du réseau, qui est assurée par MSA-services (antenne de la sécurité sociale agricole).

A ce jour, 12 France Services (FS) ont été labellisées (5 en 2020 et 7 en 2021) dans l'Aube :

- 01/01/2020 : Soulaines-Dhuys, Bar-sur-Aube, Saint-Lyé / Bouilly, Estissac.
- 01/09/2020 : Villenauxe-la-Grande.
- 01/01/2021 : Marigny-le-Châtel, Chaource, Vendeuvre-sur-Barse.
- 01/04/2021 : Lusigny-sur-Barse.
- 01/07/2021 : Nogent-sur-Seine.
- 08/10/2021 : Méry-sur-Seine, Brienne-le-Château

### Les prochaines labellisations :

- 31/12/2021 : Les deux **France Services** itinérantes des territoires du Barséquanais et de Piney.
- 2022 : La Chapelle-Saint-Luc, Arcis-sur-Aube, Aix-Villemaur-Palis.



Inauguration de l'espace France Services de Lusigny-sur-Barse le 8 octobre 2021



Inauguration de l'espace France Services de Vendeuvre-sur-Barse le 1er octobre 2021

### Premier bilan :

- Une hausse de visites entre 2020 et 2021 de 5 135 à 7 926 (sur huit mois seulement). Les France Services montent donc en puissance et sont mieux connues en 2021.
- Le nombre de visites/jour augmente de façon constante certes avec l'augmentation du nombre de structures labellisées, mais aussi en fréquentation.
- Le taux de satisfaction des usagers : Il augmente de 5% entre 2020 et 2021 de 5 % de façon régulière.

### En 2021, sur les 7 926 demandes traitées par les France Services:

- 66 % le sont lors de visites spontanées
- 20 % par téléphone
- 11 % sur rendez-vous

France Services et Maisons de Services au Public  
Calendrier de labellisation au 11/10/2021

**Légende**

**17 Structures :**

**FS labellisées**

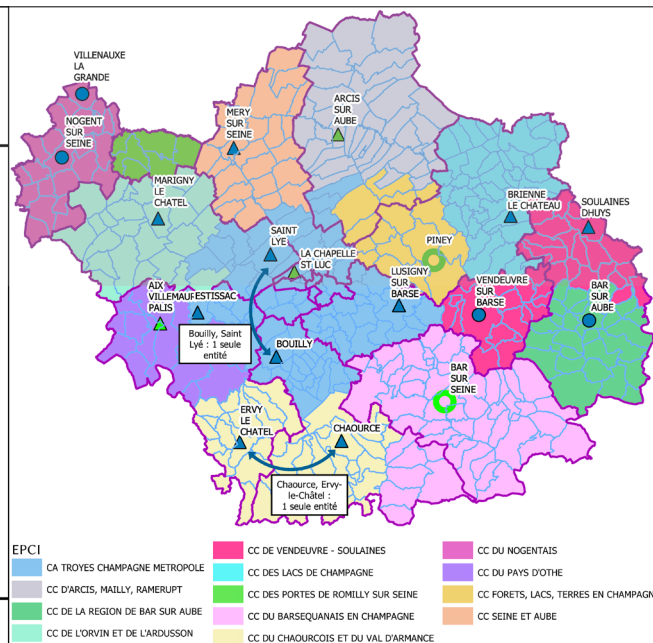
- portées par un partenaire (4)
- ▲ portées par une collectivité (8)

**FS à labelliser**

- ▲ portées par une collectivité (3)
- Bus itinérants (2)

□ Limites cantons

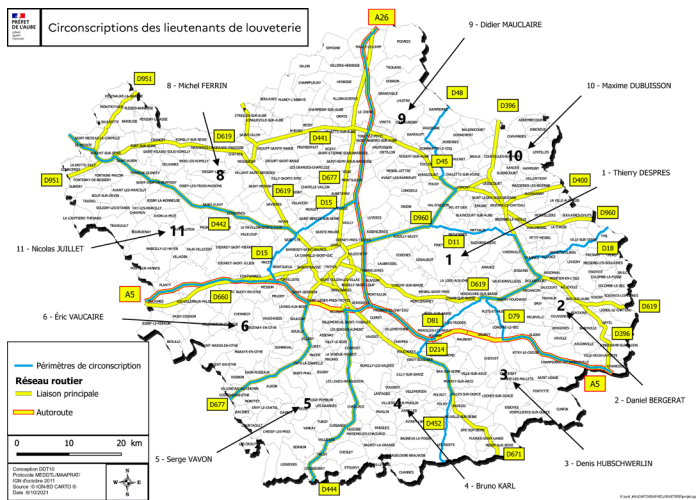
Conception DDT10/SCP/BQVD Protocole MEDDTL/MARPRAT/IGN d'octobre 2011 ©IGN-BDCARTO®, Préfecture de l'Aube Date : 8/10/2021



## TROIS NOUVEAUX LOUVETIERS AUBOIS

Le **jeudi 7 octobre 2021**, lors d'une cérémonie officielle, **trois nouveaux lieutenants de louveterie ont été installés**.

Le lieutenant de louveterie est nommé par le préfet pour 5 ans. Après son assermentation, il devient **auxiliaire bénévole de l'État** et se voit confier **des missions de service public**. Ils sont au nombre de **dix** dans le **département de l'Aube** à exercer cette mission.



Le lieutenant de louveterie connaît le territoire et la faune qui y vit. Sa mission consiste principalement à prélever les espèces susceptibles d'occasionner des dégâts tout en assurant l'équilibre agro-sylvo-cynégétique des écosystèmes forestiers. Il apprécie la nécessité et les possibilités d'intervention et il **conseille les services de l'État**.

Lorsqu'une battue administrative est décidée, elle est **dirigée sur le terrain par un lieutenant de louveterie**, qui en assume la responsabilité. Il est aussi investi des devoirs liés à la fonction publique, en particulier de neutralité et de réserve. Son appui est sollicité en particulier dans les commissions départementales de la chasse et de la faune sauvage ainsi que dans les réunions locales de médiation pour des problèmes liés à la faune sauvage. Sa participation en tant que représentant de l'administration dans les comités de suivi pour le sanglier est active et efficace.

## UN MAILLON ESSENTIEL DU SYSTÈME DE PROTECTION CONTRE LES CRUES DANS L'AGGLOMÉRATION TROYENNE : LA DIGUE DE FOUCHY

Ce **vendredi 8 octobre 2021**, s'est déroulée l'inauguration de la digue de Fouchy.

Les crues, dans l'Aube et à Troyes, qui se trouvent dans le lit majeur de la Seine, nous rappellent la vulnérabilité de la ville et de son agglomération mais également de ses habitants et entrepreneurs.

A cet effet, afin de protéger les populations, **la digue de Fouchy**, installée sur les **2,3 kilomètres** qui s'étendent de **Troyes à La Chapelle-Saint-Luc**, préserve plus de **3 700 habitants** et de nombreuses entreprises.

**13,8 millions d'euros** ont été consacrés à la réhabilitation de la digue de Fouchy.

Au titre du **plan de subvention rapide (PSR)**, l'État a financé **40 % des travaux de réhabilitation aux côtés de Troyes Champagne Métropole (TCM)**, en qualité de gestionnaire. La **Région Grand Est** et l'**Agence de l'Eau Seine-Normandie (AESN)**, ont également contribué à la réhabilitation de la digue.



## PROJET DE RÉSERVE NATURELLE NATIONALE DE LA BASSÉE AUBE-MARNE : UNE NOUVELLE ÉTAPE FRANCHIE



Initié en **2013**, le projet de la **Réserve Naturelle Nationale (RNN) de la Bassée Aube-Marne** a franchi une nouvelle étape vers sa création cet été.

Le projet de création de la RNN de la Bassée Aube-Marne a été présenté par les services de la **direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) du Grand Est** et au Conseil national de la protection de la nature (CNP) en **juin 2021**.

Le **CNP** a rendu un avis **favorable** à la poursuite du processus de création. Le territoire étant le siège de nombreuses activités socio-économiques, l'instance a également formulé plusieurs recommandations afin de parfaire le projet. Ces recommandations ont été présentées et analysées lors d'une nouvelle **réunion du comité de pilotage** qui s'est tenue à **Romilly-sur-Seine le 17 septembre 2021**.

Les rapporteurs du **CNP** désignés pour suivre l'avancement du projet se déplaceront pour rencontrer les principales parties prenantes **au cours de l'automne**. Le projet fera ensuite l'objet d'un **second examen par le CNP** avant le lancement des **consultations interministérielles**.

A l'issue de ce processus, un décret de création de la réserve naturelle pourrait être pris **d'ici 2023**, avant la mise en place des **structures de gestion** (comité consultatif, gestionnaire, conseil scientifique) et l'élaboration du **plan de gestion** de cet espace.

Le projet de réserve, situé au cœur de la **plus vaste plaine inondable du bassin versant de la Seine**, couvre près de **2500 hectares de surface**, entre Nogent-sur-Seine dans l'Aube, et Marcilly-sur-Seine, dans la Marne. Outre sa valeur **biologique exceptionnelle**, ce territoire joue un rôle capital en tant qu'**écosystème humide**, offrant de nombreux **services écosystémiques**, notamment **d'épuration ou d'approvisionnement en eau**. Le classement en réserve permettra de préserver, de surveiller et de restaurer les habitats et les espèces patrimoniaux de cet espace, en veillant notamment au maintien de la fonctionnalité de l'hydrosystème.

Pour en savoir plus : [www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr](http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr)

## CÉRÉMONIE DE PRISE DE COMMANDEMENT DU COLONEL FRANÇOIS GOETZ

Le vendredi 17 septembre 2021, le général **Bruno Louvet**, commandant la formation administrative de Champagne-Ardenne et commandant le groupement de gendarmerie de la Marne, a présidé, aux côtés de **Stéphane Rouvé**, préfet de l'Aube, la cérémonie de prise de commandement du colonel **François Goetz**, à la caserne capitaine Oger de Rosières-près-Troyes.

A cette occasion, le préfet de l'Aube a remis la médaille de la sécurité intérieure au Brigadier-chef **Nicolas Gyé-Jacquot** et à l'adjudant **Bruno Woelffin**.

Ces derniers ont également été félicités par le général **Louvet**, tout comme le **Lieutenant DAUX**.

Lors de cette cérémonie, un hommage a été rendu à M. **Pierre-François BONNARD**, mécanicien opérateur de bord à la sécurité civile, décédé en intervention lors d'un accident d'hélicoptère le 12 septembre dernier.



## LES JOURNÉES EUROPÉENNES DU PATRIMOINE À LA PRÉFECTURE DE L'AUBE



À l'occasion des **jours européens du patrimoine**, le bâtiment historique de la préfecture de l'Aube ouvre habituellement ses portes, mais en raison des conditions sanitaires actuelles, la visite du bâtiment n'a pas pu se dérouler, tout comme en 2020.

Une vidéo contenant une **visite virtuelle de la préfecture de l'Aube** montrant la beauté historique et architecturale du bâtiment a été mise en ligne.

Retrouvez cette vidéo sur la page Facebook du préfet de l'Aube, dans la rubrique « vidéos » : [www.facebook.com/prefetaube](https://www.facebook.com/prefetaube)

## LES RICHESSES DE L'APPRENTISSAGE

Le préfet de l'Aube, s'est rendu le **21 septembre 2021** au **Centre de Formation des Apprentis Interpro de Pont-Sainte-Marie** pour assister à la rentrée des jeunes apprentis dans le secteur de la restauration, métiers en devenir, en présence du président de l'**union des métiers et des industries de l'hôtellerie (UMIH)**, et de l'équipe de direction du CFA.

Il s'agissait de présenter à ces jeunes **les richesses et les atouts de l'apprentissage**. En effet, **75%** des jeunes qui suivent un parcours en apprentissage trouvent un emploi à l'issue de leur formation.

Dans le cadre du dispositif «**1 jeune, 1 solution**», les entreprises bénéficient d'une aide à l'embauche des jeunes en apprentissage (5 000 € pour les moins de 18 ans, 8 000 € pour les plus de 18 ans). Cette aide est prolongée jusqu'en juin 2022.

Pour plus d'informations : [alternance.emploi.gouv.fr/1jeune1solution](https://alternance.emploi.gouv.fr/1jeune1solution).



## SIGNATURE DES CONVENTIONS CLASSES DÉFENSE ET SÉCURITÉ GLOBALE

Le département de l'Aube compte à la **rentrée 2021, cinq Classes Défense et de Sécurité Globale (CDSG)**. Elles se répartissent dans **3 collèges** : le collège Camus qui a ouvert la voie, puis le collège Euréka et le collège Charles Delaunay, et **2 lycées** : les lycées Gabriel Voisin et Jeanne Mance qui ont rejoint le dispositif à l'initiative de la ville de Troyes, « Ville marraine » du **5ème Régiment du Dragon**. Ainsi, le **vendredi 24 septembre 2021, les cinq CDSG de l'Aube ont renouvelé leurs conventions avec la délégation militaire départementale**. Celles-ci ont été signées lors d'une cérémonie officielle à la mairie de Troyes. Chaque établissement a eu la chance de se voir offrir un ouvrage sur le 5ème Régiment de Dragon.

Un projet interdisciplinaire et citoyen :

Les CDSG s'intègrent dans un projet pédagogique et éducatif interdisciplinaire ; ces classes sont une traduction concrète de la façon dont l'enseignement de défense peut se faire au collège et au lycée. Elles se situent au cœur du parcours de citoyenneté et permettent des temps d'échanges et de rencontres avec des militaires afin de donner aux élèves des repères et des compétences pour comprendre la Défense au travers de ses acteurs, de ses enjeux et de son histoire...

Transmettre des valeurs :

Aussi, à l'heure où de nombreux soldats français participent à des opérations extérieures, il est plus que jamais important de resserrer les liens entre l'armée et la nation. Les CDSG soulignent le sens de l'engagement. Les armées ont une responsabilité auprès de nos jeunes : celle de renforcer la résilience nationale et de transmettre des principes tels que le courage, la générosité, la camaraderie, la fidélité, le devoir de Mémoire... L'objectif est bien d'imprégner les jeunes de ces valeurs, qu'ils décident ou non de rejoindre les rangs de nos armées.

Un partenariat entre l'Armée et l'École :

Inscrites dans le protocole interministériel de 2016, ces classes sont un des dispositifs-phare du lien armée-jeunesse. Cela témoigne du partenariat actif entre l'armée et l'Éducation nationale, notamment pour lutter conjointement contre le décrochage scolaire. Dans notre département, ce sont environ cinquante classes, outre les CDSG, qui bénéficient chaque année d'une intervention « Education à la Défense », fruit d'un travail collaboratif et permanent entre la Direction des Services de l'Éducation Nationale, la Délégation Militaire Départementale et le 5ème Régiment de Dragons.

## LES CITÉS ÉDUCATIVES



Mise en place de la première cité éducative de l'Aube le **30 septembre 2021** avec la signature de la convention officielle au sein du **collège Pierre Brossolette**,

en présence du **préfet de l'Aube**, des **élus locaux** et de **l'ensemble des partenaires**.

Cette cité éducative concerne le quartier **Chantereigne-Montvilliers** (Ville de la chapelle Saint-Luc et Noës-près-Troyes).

Le quartier rejoint ainsi **120 autres territoires français** qui ont montré leur détermination à faire de l'éducation une grande priorité partagée pour la réussite des enfants et des jeunes concernés.

Cette cité éducative est l'occasion, dans le cadre du contrat de ville de **Troyes Champagne Métropole**, de conforter le rôle de l'école, de promouvoir la continuité éducative et d'ouvrir le champ des possibles.

Le travail réalisé a permis que ce beau projet soit retenu et bénéficie de **financement de l'Agence National de la Cohésion des Territoires (ANCT)** pendant les **3 prochaines années**.

L'État consacre un budget de **600 000 € sur 3 années** qui permettra, aux côtés des moyens et financements des collectivités, de renforcer des actions existantes et d'en proposer de nouvelles.

Pour plus d'informations : [www://www.education.gouv.fr](http://www://www.education.gouv.fr)



## RENCONTRE AVEC LES INTERVENANTS DÉPARTEMENTAUX DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Dans l'Aube, plus d'une vingtaine d'**Intervenants Départementaux de Sécurité Routière (IDSR)** se mobilisent pour assurer des missions de sensibilisation à la sécurité routière sous l'autorité de **Mme Anne Gabrelle, chef de Projet Sécurité Routière et directrice des services du cabinet du préfet de l'Aube.**

Les IDSR sont des personnes volontaires et bénévoles qui réalisent des actions de sensibilisation à la sécurité routière et participent à la diffusion des messages de prévention. Leurs interventions se font à l'occasion de manifestations publiques auxquelles ils sont invités ou encore dans le cadre d'évènements festifs ou sportifs (Clés de Troyes, Forum avenir étudiant, Rallye moto Sécurité routière, etc). Ils contribuent, comme collaborateurs, à la mission du service public de lutte contre l'insécurité routière.



## ENTRÉE EN VIGUEUR DE L'OBLIGATION DE DÉTENIR DES CHÂÎNES OU D'ÉQUIPER LES VÉHICULES DE PNEUS HIVER EN ZONES MONTAGNEUSES

En concertation avec les élus locaux dans le cadre des comités de massif, **les préfets des départements concernés dresseront d'ici le 1er novembre la liste des communes** où les usagers auront le choix entre : **détenir des chaînes dans leur coffre** ou **d'équiper leurs véhicules de pneus hiver en période hivernale.**

Les nouvelles obligations d'équipements concerneront les **véhicules légers et utilitaires, les camping-cars, les poids-lourds et les autocars** circulant dans les zones établies par les préfets. Elles ne s'appliqueront pas aux véhicules équipés de pneus à clous.

**Les autocars, autobus et poids lourds sans remorque ni semi-remorque seront également soumis aux mêmes obligations que les véhicules précités.** Les poids lourds avec remorque ou semi-remorque **devront détenir des chaînes à neige** permettant d'équiper **au moins deux roues motrices**, même s'ils sont équipés de pneus hiver.

**A compter du 1er novembre 2021, une nouvelle signalisation** sera implantée. Elle indiquera les entrées et les sorties de zones de montagne où l'obligation d'équipements hivernaux s'appliquera.



Entrée de zone d'obligation d'équipements en période hivernale (panneau B58)



Sortie de zone d'obligation d'équipements en période hivernale (panneau B58)

Pour plus d'informations et pour consulter la carte : [www.securite-routiere.gouv.fr](http://www.securite-routiere.gouv.fr)

## INFRACTIONS

Du 30 août au 3 octobre :

Excès de vitesse : 660  
Alcool + drogue : 69  
Défaut de ceinture : 42  
Téléphone au volant : 107  
Refus de priorité : 48

**SÉCURITÉ  
ROUTIÈRE VIVRE,  
ENSEMBLE**

## MOUVEMENTS

Nouveau **délégué territorial adjoint de l'ARS**, **M. Grégory Millot** a pris ses fonctions le 1er septembre 2021.

Titulaire d'un DESS en gestion, il a plus de dix années d'expériences en management d'équipes et en gestion de projets, aussi bien dans l'Armement, la dépollution des sols, le regroupement de collectivités pour des projets de développement territorial (fonds européens, amélioration de l'habitat, économie, artisanat et commerce) qu'au sein de la Sécurité Sociale, où il a dernièrement exercé en tant que coordinateur départemental et conseiller technique pour la Caf de l'Aube.



Nouvelle **adjointe à la responsable du service Insertion sociale et professionnelle**, chargée de la politique de la ville, Mme **Katherine FOURCAUDOT** a pris ses fonctions à la direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP).

Elle contribue notamment à la mise en place des deux contrats de ville du département (Troyes Champagne Métropole et Communauté de Commune des Portes de Romilly-sur-Seine), en lien avec les autres services de l'État, les collectivités et les associations. Elle participe également à la politique d'insertion des primo-arrivants, à l'accompagnement des structures évoluant dans les quartiers prioritaires et en faveur des habitants...

Nouvelle **présidente du tribunal judiciaire de Troyes**, Mme **Odile SIMART** succède à M. Raoul Carbonaro.

Diplômée de la faculté de droit Paris-Assas et de l'Institut d'Études Politiques de Paris, Mme Odile SIMART débute sa carrière à la Commission des Opérations de Bourse, au sein du service juridique, en 1999. En 2001, elle intègre le service des enquêtes de l'Autorité des Marchés Financiers.

En 2005, elle entre à l'École Nationale de Magistrature comme auditrice de justice et sort major de sa promotion.

Nommée juge d'instruction en 2007 au tribunal de grande instance de Boulogne-sur-Mer jusqu'en 2012, elle exerce ensuite les mêmes fonctions au tribunal de grande instance de Lille, notamment au pôle économique et financier de 2012 à 2014. Par la suite, Mme Odile SIMART a présidé le tribunal judiciaire de Saverne de mars 2017 à septembre 2021 avant d'être nommée **présidente du tribunal judiciaire de Troyes**.



## AGENDA

### 11 OCTOBRE 2021 SEMAINE DE L'INTÉGRATION

Le ministère de l'Intérieur entend valoriser auprès du grand public l'intégration des étrangers primo-arrivants, dont les réfugiés, à l'occasion d'une semaine de communication dédiée. Afin de valoriser les actions mises en place dans notre département, **Stéphane ROUVÉ**, préfet de l'Aube, se rendra :

- à l'association auboise des travailleurs et des migrants (AATM) de la Chapelle-Saint-Luc
- au collège des Jacobins, à proximité de la préfecture (apprentissage du français) découvrir le dispositif « Ouvrir l'école aux parents pour la réussite des enfants » (OEPRE)
- à la cérémonie de remise de décrets de naturalisation à la préfecture.

### 12 NOVEMBRE 2021

### FERMETURE DES SERVICES DE LA PRÉFECTURE ET DES SOUS-PRÉFECTURES

### JUSQU'EN DÉCEMBRE 2021

#### ORGANISATION DE RÉUNIONS D'INFORMATION SUR LES RISQUES MAJEURS ET LA GESTION DE CRISE

La direction départementale des territoires (DDT) et le service interministériel de Défense et de Protection Civiles (SIDPC) de la préfecture organisent des réunions d'information auprès des maires sur les risques majeurs et la gestion de crise. Les sessions se déroulent depuis septembre 2021, par communautés de communes et se poursuivront jusqu'en décembre 2021.

## ÉDUCATION NATIONALE : DÉMÉNAGEMENT DE DEUX CIRCONSCRIPTIONS

Depuis le 1er septembre, les circonscriptions de Saint-Julien/Arcis et de La Chapelle-Saint-Luc ont quitté les locaux de la DSDEN de l'Aube pour s'installer dans des locaux de la commune de Rosières-près-Troyes.

Vous pouvez dorénavant les rencontrer :  
**Place du Général de Gaulle - 10430 Rosières-près-Troyes.**

Par téléphone et par mail :  
**Circonscription de Saint-Julien/Arcis** : 03 51 01 22 73,  
ce.0100043t@ac-reims.fr

**Circonscription de La Chapelle-Saint-Luc** : 03 51 01 22 77,  
ce.0100981m@ac-reims.fr

Depuis le 7 octobre, les services départementaux à la Jeunesse, à l'engagement, aux sports et à la vie associative ont rejoint le bâtiment de la DSDEN, rue Mitantier.

## PUBLICATIONS DU MOIS

Publications de la direction générale des collectivités locales (DGCL) :

Edition 2021 des ouvrages et documents visant les collectivités locales (chiffres-clés, carte de l'intercommunalité...) : [www.collectivites-locales.gouv.fr](http://www.collectivites-locales.gouv.fr)



## RÉDUISONS, RÉUTILISONS, RECYCLONS :

Que faire d'une bouilloire défectueuse ? de médicaments périmés ? d'un meuble abîmé ? redonner un coup de jeune à son canapé ? ou tout simplement, comment bien trier ses déchets ? La moitié des Français déclare produire trop de déchets.

Fort de ce constat, le site [www.lesbonneshabitudes.gouv.fr](http://www.lesbonneshabitudes.gouv.fr) permet désormais à chacun de savoir en un clic ce qu'il peut faire des produits qu'il souhaite réparer ou dont il veut se séparer.

Ce site centralise également tous les outils développés par les éco-organismes tels que les cartes de géolocalisation permettant de repérer les points de collecte les plus proches de chez soi, et les « guides du tri » pour trier sans se tromper.

La mise à disposition de ces outils pratiques en une seule et unique plateforme permet aux Français de contribuer au développement d'une économie circulaire, en réduisant chaque jour leurs déchets, en réemployant, réutilisant et réparant leurs objets et en adoptant le bon geste de tri pour assurer un recyclage efficace.

